

SUBITO INSECTICIDE GUÊPES

spécial margelles et tour de piscine

Date de création : 01/2002

Mise à jour : 22/01/2016

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

NOM COMMERCIAL : INSECTICIDE GUÊPES spécial margelles et tour de piscine

MARQUE COMMERCIALE : SUBITO

TYPE DE PRODUIT : 18 – Produit biocide selon la directive 98/8/CE

USAGE : Insecticide acaricide à usage ménager -

FORMULATION : Microémulsion à diluer dans l'eau

FOURNISSEUR DE LA FDS :

SPRING

ZI du Bois de Leuze

13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Tel : 04.90.47.17.66

Fax : 04.90.47.23.55

oliviersubito@free.fr

<http://www.springsubito.com>

° **TELEPHONE EN CAS D'URGENCE :**

Numéro Orfila :

01 45 42 59 59

Centre Anti-Poison de Marseille :

04 91 75 25 25

***2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification de la substance ou du mélange :

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :



ATTENTION

Mention d'avertissement :

EUH208 : Contient de la perméthrine, peut produire une réaction allergique.

Phrase de risque :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à longs termes.

Conseil de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

P302+352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P313+333 : EN CAS D'IRRITATION OU D'ERUPTION CUTANEE : consulter un médecin.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P312 : Appeler un centre ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Eliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchèterie ou dans les ordures ménagères conformément à la réglementation nationale.

Autres dangers :

Aucun dans des conditions normales.

SUBITO INSECTICIDE GUÊPES

Date de création : 01/2002

spécial margelles et tour de piscine

Mise à jour : 22/01/2016

***3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nom de la substance	Contenance de la formulation	N° CAS	N° CE	N° EINECS	Classification de la substance active	
PERMETHRINE	40 g/L	52645-53-1	258-067-9		Xn : R20/22 R43 N : R50/53	H332 ; H302 H317 ; H410
TETRAMETHRINE	9,2 g/L	7696-12-0	231-711-6		N : R50/53	H410
PRALLETHRINE	0,93 g/L	204244-85-9	245-387-9		T : R23 N : R50/53	H331 H410
BUTYL GLYCOL	300 g/L	111-76-2	203-905-0		Xn : R20/21/22 Xi : R36/R38	H332 ; H302 H312 ; H319 H315
PIPERONYL BUTOXIDE	0,92 g/L	51-03-6	200-076-7		N : R50/53	H410

4. PREMIERS SECOURS

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin

Inhalation : Transporter le patient à l'air libre.

Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau en maintenant les paupières ouvertes.

Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur apparaît ou persiste

Ingestion : L'ingestion de grandes quantités de produit est peu probable sauf en cas d'acte délibéré.

Dans ce cas, boire 1 à 2 verres d'eau et induire le vomissement si le patient est conscient.

Consulter obligatoirement un médecin.

Antidote : Sulfate d'atropine : 2 à 5 mg par voie intraveineuse à intervalles réguliers de 15 minutes.

Maintenir pendant 48H.

Traitement : En général le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Produit ininflammable.

Risques spéciaux : Fumées toxiques pouvant se former lors de la combustion des produits ou de leur exposition à la chaleur.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants : Les intervenants doivent être qualifiés et munis d'appareils respiratoires homologués.

SPRING	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page 3 de 6	
		Fiche n° 20206	Version 4.0
SUBITO INSECTICIDE GUÊPES spécial margelles et tour de piscine		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 22/01/2016	

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Dans le cas d'exposition importante utiliser des appareils de protection

Respiratoire, ainsi que des gants et des vêtements de protection

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou tout autre matériau inerte absorbant. Protéger les égouts pour éviter tout risques de pollution

Les déversements devront être acheminés vers des centres de traitement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger pendant l'utilisation. Eviter les expositions répétées.

Conseil d'utilisation : Ventilez les locaux de travail.

Stockage : Stocker sous clé et sous abri à l'écart des sources de chaleur à une température inférieure à 35° et supérieur à 0°C . Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de portée des enfants.

Matières incompatibles : Bases fortes

Matériaux d'emballage recommandés : Emballages d'origine en PET et PE

Matériaux d'emballage déconseillés : Emballages en acier non revêtu.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle : Eviter la création de fumées ou brouillards.

Il est recommandé de maintenir la concentration de l'air en brouillard au dessous de 5 mg/m3.

Equipements de protection individuelle : Porter gants, vêtements, masques et lunettes de protection lorsqu'un contact avec l'œil est susceptible de se produire.

Changer immédiatement tout vêtement souillé.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : Brun transparent

Odeur : Légère

PH : 4,9

Point éclair : NC

Unités d'explosivité : NC

Inflammabilité (solide, gaz) : NC

Densité relative : 1,01

Masse volumique apparente :

Hydro solubilité: Entière

SPRING	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page 4 de 6	
		Fiche n° 20206	Version 4.0
SUBITO INSECTICIDE GUÊPES spécial margelles et tour de piscine		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 22/01/2016	

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Eviter le stockage à des températures supérieures à 35°C et inférieures à 0°C

Matières à éviter : Bases et oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Une décomposition incomplète génère de la fumée et des gaz dangereux dont le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde de soufre, acide phosphorique, acide chlorhydrique, chlorobenzène, pentoxyde de phosphore, oxyde d'azote.

*11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Prallethrin :

LD50 (Oral). 2500 mg/kg pour le rat femelle

LD50 (Dermal). > 2000 mg/kg pour le rat

LC50 (Inhalation). > 0,465 mg/L pour le rat

Permethrine (valeurs pour 100% de matière active)

Toxicité aigue : DL50 cutanée pour le rat supérieur à 2000 mg/kg

DL 50 orale pour le rat supérieur à 554 mg/kg

CL50 inhalation pour le rat > 4638 mg / L

Butyl Glycol (valeurs pour 100% de produit)

DL50 cutanée pour le rat 400-500 mg/kg

DL50 orale pour le rat 550-3000 mg/kg

CL50 inhalation pour le rat 450 ppm

Tétraméthrine :

DL50 cutanée pour le rat supérieur à 2000 mg/kg

DL 50 orale pour le rat supérieur à 2000 mg/kg

Inhalation : CL 50 Inhalation pour le rat : Supérieur à 5,63 mg /M3d'air

Pipéronyl butoxide :

LD50 (Oral). 4570 mg/kg pour le rat mâle

LD50 (Dermal). > 2000 mg/kg pour le lapin

LC50 (Inhalation). > 5,9 mg/L pour le rat

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Persistance et dégradabilité : Produit se dégradant lentement sous le sol

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les abeilles.

SUBITO INSECTICIDE GUÊPES

Date de création : 01/2002

spécial margelles et tour de piscine

Mise à jour : 22/01/2016

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets (produit non utilisé) :

- Ne pas déverser au sol, à l'égout, ni dans un cours d'eau
- Manipuler le produit avec des gants, le placer pour élimination dans son emballage d'origine
- Eliminer conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
- Classification : déchet liquide contenant des substances dangereuses (déchets dangereux)

Emballages vides souillés (produit utilisé) :

Au cas où les emballages ne sont pas rincés :

- Conserver l'étiquette d'origine sur chacun des récipients
- Eliminer ou recycler conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
- Classification : emballages contenant des résidus de substances dangereuses (déchet dangereux)

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

REGLEMENTATION GENERALE :

Par voie terrestres : ADR/RID

N° UN	3082
CLASSE	9
I.D.N°	90
GROUPE	III

Désignation officielle de transport : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III.

Par voies maritimes : IMDG/OMI

N° UN	3082
CLASSE	9
I.D.N°	90
GROUPE	III

Désignation officielle de transport : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III.

Par voie aérienne : IATA/OACI-

N° UN	3082
CLASSE	9
I.D.N°	90
GROUPE	III

Désignation officielle de transport : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III.

SUBITO INSECTICIDE GUÊPES

Date de création : 01/2002

spécial margelles et tour de piscine

Mise à jour : 22/01/2016

***15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	g/L	TP
Perméthrine	52645-53-1	40 g/L	18
Pralléthrin	204244-85-9	0,93 g/L	18
Tétraméthrine	7696-12-0	9,5 g/L	18
Pipéronyl Butoxide	51-03-6	0,92 g/L	18

Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

* : modification entre la version 4.0 et 3.0 (changement de formulation)

Les informations contenues dans ce document reflètent l'état actuel des connaissances de la SARL SPRING et ne sont censées décrire le produit qu'en terme de sécurité et de protection de la santé. Du fait que les conditions d'utilisation sont extérieures au contrôle de la SARL SPRING, toutes les recommandations où suggestions sont données sans garantie et la SARL SPRING rejettent toute responsabilité pour pertes ou dommages encourus du fait de l'utilisation de ces informations. Les clients doivent s'assurer que le produit est adapté à son utilisation particulière. De plus, aucun élément de ce document ne devra être interprété comme une recommandation pour utiliser tout produit en conflit avec un brevet existant.